FONDS CANTONAL EN FAVEUR
DE LA FORMATION CONTINUE POUR ADULTES
KANTONALER WEITERBILDUNGSFONDS
FÜR ERWACHSENE

Rapport de gestion
2025



Sommaire

Table des matières

1. RAPPEL DES PRINCIPALES ABREVIATIONS UTILISÉES 4
2. AVANT-PROPOS DU PRESIDENT 5
3. LE FONDS CANTONAL EN QUELQUES ELEMENTS CLEFS 6
4. ACTIVITES DU FONDS EN 2024 7
5. INFORMATIQUE 8
6. COMPTES 2024 9
7. BUDGET 2025 12
8. STATISTIQUES 14
9. CONCLUSION ET REFLEXION 15
10. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE 16
11. SECRETARIAT 18

1. RAPPEL DES PRINCIPALES ABREVIATIONS UTILISÉES

LFCA	Loi cantonale sur la formation continue des adultes
FCFCA	Fonds cantonal en faveur de la formation continue pour adultes
LALFPr	Loi fédérale sur la formation professionnelle
LFCo	Loi fédérale sur la formation continue
CII	Collaboration interinstitutionnelle
OFCo	Ordonnance fédérale sur la formation continue
LAF	Loi sur les allocations familiales
LFFP	Loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle
LPJA	Loi sur la procédure et la juridiction administrative
COFCA	Commission cantonale de la formation continue des adultes
FCFP	Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle

2. AVANT-PROPOS DU PRESIDENT

Une année de visibilité, une année de confiance.

L'année 2025 marque une étape importante dans le développement du Fonds cantonal pour la formation professionnelle des adultes. Après plusieurs années consacrées à sa mise en place et à sa structuration, notre attention s'est portée sur un enjeu essentiel : renforcer la notoriété du Fonds afin qu'il puisse pleinement remplir sa mission.

La formation continue constitue aujourd'hui l'un des principaux leviers permettant de répondre aux mutations du marché du travail. Les évolutions technologiques, les transitions énergétiques, l'évolution des compétences recherchées par les entreprises ainsi que l'allongement des parcours professionnels renforcent chaque année la nécessité de se former tout au long de la vie.

Dans ce contexte, la Commission de gestion a estimé qu'il était indispensable d'accroître la visibilité du Fonds auprès des organismes de formation, des partenaires institutionnels et, plus largement, de la population valaisanne. Les travaux menés durant l'année ont permis de définir et de mettre en œuvre une stratégie de communication ambitieuse dont les premiers effets se font sentir. Le nombre de demandes adressées au Fonds a progressé, démontrant que cet outil répond à un besoin réel et qu'il trouve progressivement sa place dans le paysage valaisan de la formation continue.

Cette évolution est particulièrement réjouissante. Elle traduit une confiance croissante envers le Fonds et confirme la pertinence de la mission qui lui a été confiée par le législateur.

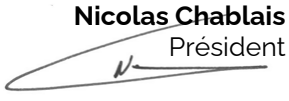
Elle nous encourage également à poursuivre nos efforts afin que chaque acteur de la formation continue puisse connaître les possibilités de soutien existantes.

L'année écoulée a également permis à la Commission de gestion de poursuivre ses réflexions sur les orientations futures du Fonds. Au-delà du financement de projets de formation, nous devons continuer à nous interroger sur les moyens les plus efficaces de promouvoir la culture de la formation continue dans notre canton et d'accompagner les besoins émergents de l'économie valaisanne.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des membres de la Commission de gestion pour leur engagement et la qualité des échanges qui ont nourri nos réflexions. Mes remerciements vont également à notre administrateur, M. David Genolet, ainsi qu'à Mme Laure Moos pour leur professionnalisme, leur disponibilité et leur implication quotidienne au service du Fonds.

Ensemble, nous poursuivrons notre engagement afin que le FCFCA s'affirme durablement comme un acteur reconnu, crédible et utile au service de la formation tout au long de la vie en Valais.

Nicolas Chablais
Président



3. LE FONDS CANTONAL EN QUELQUES ELEMENTS CLEFS

Le Fonds cantonal a été créé en janvier 2021.

Le Fonds cantonal c'est :

- une Commission de gestion de 9 membres ;
- un organe de contrôle ;
- une gestion confiée dès 2021 au Bureau des Métiers : un administrateur, une collaboratrice et une comptable;
- une directive pour les conditions d'obtention de soutien ;
- quatre règlements pour la prise en charge de prestations ;
- un site internet www.fcfca-kwbf.ch
- une plateforme informatique pour déposer les demandes

4. ACTIVITES DU FONDS EN 2025

4.1 Commission

4.1.1 Composition

Les membres de la Commission ainsi que l'organe de contrôle sont nommés par le Conseil d'Etat. Comme le stipule l'art. 25, alinéa 2 de la loi sur la formation continue des adultes (LFCA), la Commission est élue pour une période administrative de 4 ans.

Commission de gestion

M. Nicolas Chablais (Président), Mmes Eliane Ruffiner, Philomène Zufferey, MM. Marcel Delasoie et Eric Balet, représentants des associations professionnelles,
Mmes Ludivine Luy et Demir Nilüfer, représentantes des autres organisations du monde du travail, MM. Raphaël Crittin et Yves Rey, représentants de l'Etat du Valais.

Organe de contrôle

Selon l'art. 17 du règlement concernant le fonds cantonal de la formation continue des adultes, l'organe de contrôle est désigné par le Conseil d'Etat. Pour le moment les contrôles sont effectués par l'Inspection Cantonale des Finances.

4.1.2 Séances

En 2025, la Commission a siégé à 4 reprises.

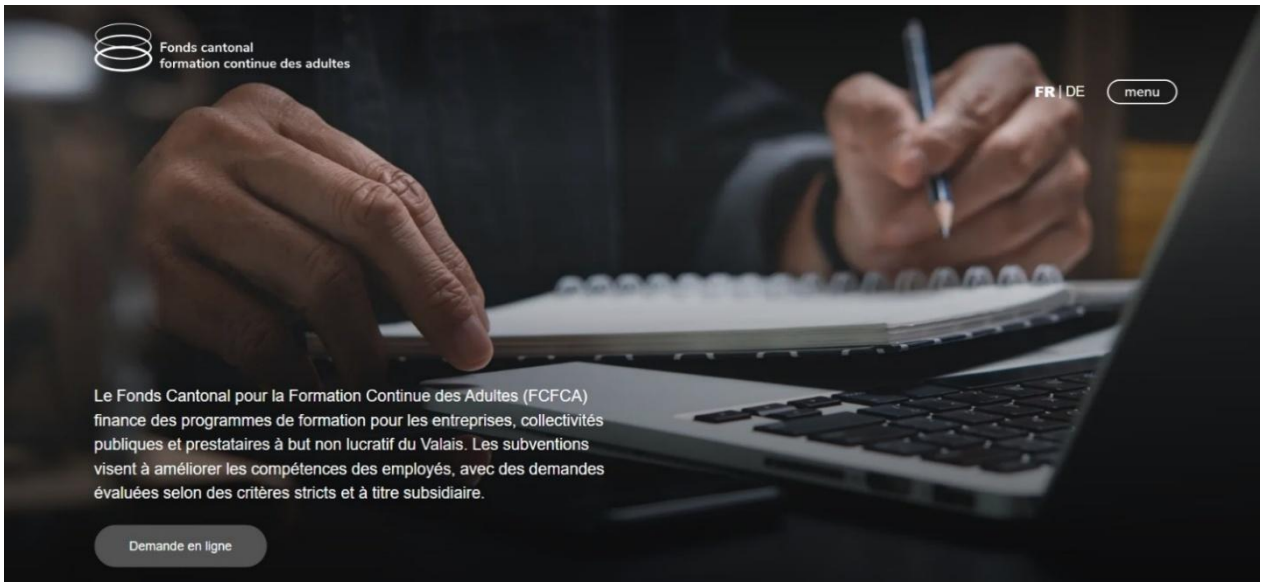
L'Administrateur a pris part à des rencontres notamment avec les associations professionnelles et institutionnelles, avec le Service des Hautes Ecoles et avec d'autres organismes étatiques ou privés.

4.1.3 Prestations du Fonds

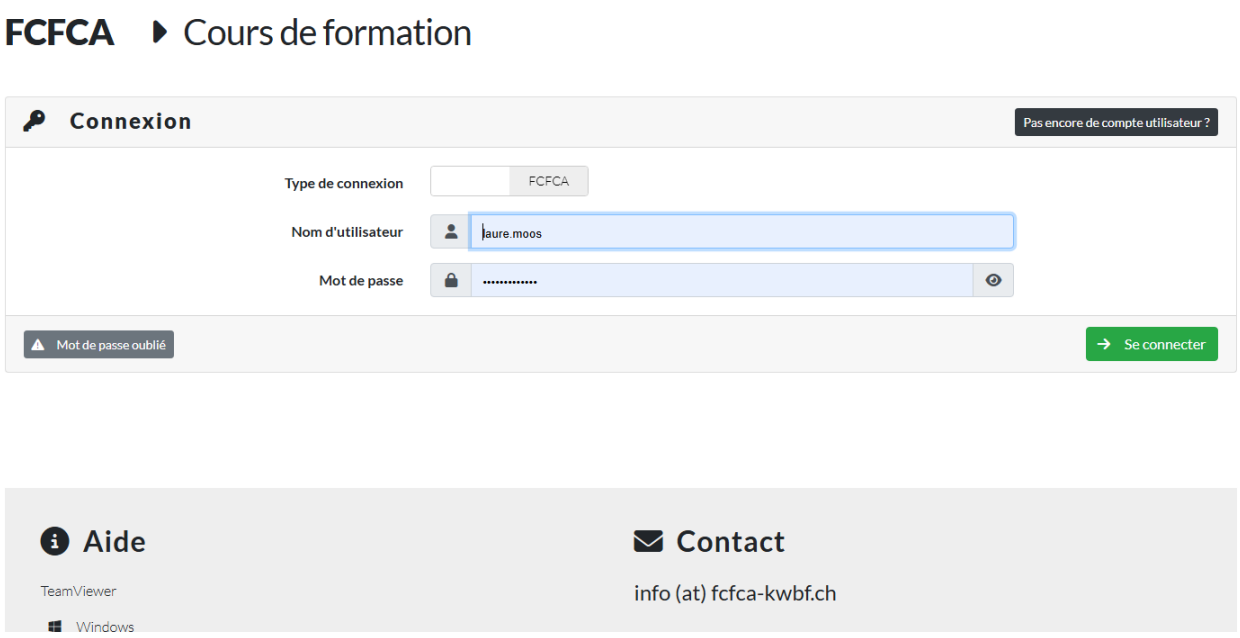
Les prestations du Fonds sont énumérées à l'article 28 de la loi sur la formation continue des adultes (LFCA). Elles sont déterminées précisément par la Commission de gestion en fonction des ressources à disposition du Fonds.

5. INFORMATIQUE

Un site didactique et attractif : **fcfca-kwbf.ch**



Et une plateforme qui permet aux prestataires de déposer leurs demandes :



6. COMPTES 2025

Les comptes 2025, acceptés par la Commission le 27 août 2026, sont présentés ci-après :

6.1 Bilan au 31 décembre 2025

Libellés	Comptes 2025	Comptes 2024
	CHF	CHF
ACTIFS		
ACTIFS CIRCULANTS	**3'309'240.50**	**2'736'189.65**
Compte BCV	3'307'486.20	2'235'590.40
Actifs de régularisation	1'754.30	500'599.25
Total actifs	**3'309'240.50**	**2'736'189.65**
PASSIFS		
Capitaux étrangers à court terme	**-229'019.20**	**-213'076.50**
Créanciers	-5'188.80	-0.00
Indemnités à payer	-4'000.40	-0.00
Passifs de régularisation	-1'500.00	-14'976.50
Engagements	-218'330.00	-198'100.00
CAPITAUX PROPRES	**-3'080'221.30**	**-2'523'113.15**
Bénéfice reporté / Capital	-2'523'113.15	-1'979'411.15
Bénéfice / Perte de l'exercice	-557'108.15	-543'702.00
Total passifs	**-3'309'240.50**	**-2'736'189.65**

6.2 Compte de résultat, année 2025

Libellés	Comptes 2025	Comptes 2024
	CHF	**CHF**
Produits CAF et divers	**964'353.80**	**948'407.34**
Contributions des CAF	364'478.40	348'714.70
Contributions des communes	99'875.40	99'651.64
Contribution du canton	500'000.00	500'000.00
Produits divers	0.00	41.00
Déductions sur produits	**-1'778.95**	**-1'692.65**
Frais de perception des CAF	-1'754.60	-1'677.35
Perte sur débiteurs	-24.35	-15.30
TOTAL PRODUITS	**962'574.85**	**946'714.69**

	CHF	**CHF**
CHARGES	**-265'490.00**	**-326'750.00**
Compétences de base	-135'320.00	-136'750.00
Conférence-formation	-0.00	-1'000.00
Nouvelle formation continue	-130,170.00	-183'000.00
Actions de promotion	-0.00	-6'000.00
Charges du personnel	**-4018.80**	**-5'605.60**
Indemnité commission de gestion	-2'900.00	-3'201.25
Frais commission de gestion	-1'118.80	-2'404.35

Libellés	Comptes 2025	Comptes 2024
	CHF	CHF
Frais de fonctionnement	**-135'826.30**	**-70'527.70**
Frais d'administration (BM)	-32'430.00	-32'430.00
Autres frais du secrétariat	-1'081.00	-1'081.00
Contrôle et révision	-1'500.00	-1'500.00
Frais informatique	-14'301.50	35'516.70
Publicité	-86'263.80	0.00
Charges diverses	-250.00	-0.00
TOTAL CHARGES	**-405'335.10**	**-402'883.30**
Résultat avant intérêts impôts	**557'239.75**	**543'831.39**
Résultat financier	**-131.60**	**-129.39**
Charges financières	-131.60	-129.39
RESULTAT DE L'EXERCICE	**557'108.15**	**543'702.00**

L'exercice clôture avec un bénéfice de **Fr. 557'108.15**

Le capital disponible s'élève à la fin de l'année 2025 à **Fr. 3'080'221.30.**

7. BUDGET 2026

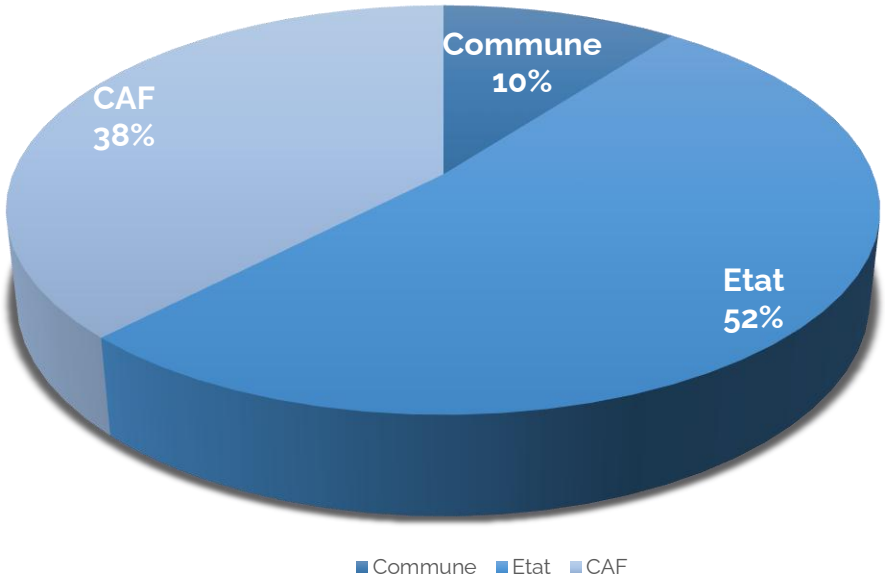
Le budget 206, accepté par la Commission le 3 décembre 2025 est présenté ci-après :

Libellés	Comptes 2025	Budget 2026
	CHF	CHF
Produits CAF et divers	**964'353.80**	**965'000.00**
Contributions des CAF	364'478.40	365'000.00
Contributions des communes	99'875.40	100'000.00
Contribution du canton	500'000.00	500'000.00
Produits divers	0.00	0.00
Déductions sur produits	**-1'778.95**	**-1'750.00**
Frais de perception des CAF	-1'754.60	-1'750.00
Perte sur débiteurs	-24.35	-0.00
TOTAL PRODUITS	**962'574.85**	**963'250.00**
CHARGES	**-265'490.00**	**-450'000.00**
Compétences de base	-135'320.00	-250'000.00
Conférence-formation	-0.00	-5'000.00
Nouvelle formation continue	-130,170.00	-150'000.00
Actions d'innovation	-0.00	-25'000.00
Actions de promotion	-0.00	-20'000.00
Charges du personnel	**-4018.80**	**-6'000.00**
Indemnité commission de gestion	-2'900.00	-3'500.00
Frais commission de gestion	-1'118.80	-2'500.00
Frais de fonctionnement	**-135'826.30**	**-113'100.00**
Frais d'administration (BM)	-32'430.00	-33'000.00
Autres frais du secrétariat	-1'081.00	-1'500.00
Contrôle et révision	-1'500.00	-1'500.00

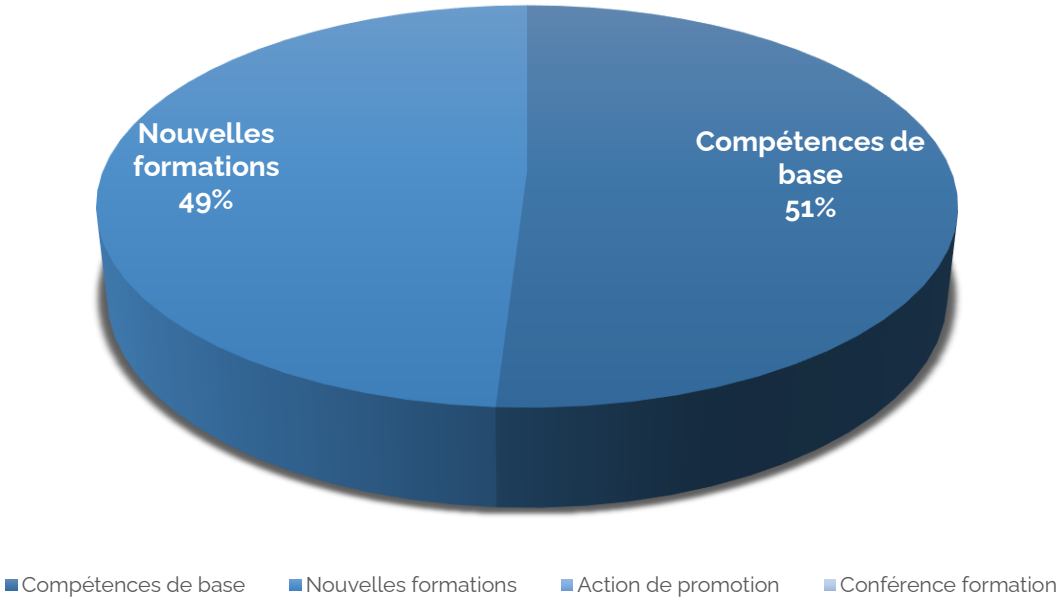
Libellés	Comptes 2025	Budget 2026
	CHF	CHF
Frais informatique	-14'301.00	-35'000.00
Publicité	-86'263.80	-42'500.00
TOTAL CHARGES	**-405'335.10**	**-569'100.00**
Résultat avant intérêt et impôts	**557'239.75**	**394'150.00**
Résultat financier	**-131.60**	**-150.00**
Produits financiers	0.00	0.00
Charges financières	-131.60	-150.00
Résultat final	**557'108.15**	**394'000.00**

8. STATISTIQUES

Répartition des montants versés au FCFCA



Répartition des montants versés aux prestataires



9. CONCLUSION ET REFLEXION

Faire connaître le Fonds pour développer son impact.

L'année 2025 restera sans aucun doute comme celle du développement de la visibilité du Fonds cantonal pour la formation professionnelle des adultes.

Au fil des échanges menés avec les partenaires de la formation continue, un constat s'est progressivement imposé : malgré la pertinence de ses missions, le Fonds demeurait encore largement méconnu de nombreux organismes susceptibles de bénéficier de ses soutiens. La Commission de gestion a donc décidé de faire de cette problématique une priorité.

Un groupe de travail spécifique a été constitué afin d'élaborer une stratégie de communication capable d'accroître la notoriété du Fonds auprès des prestataires de formation comme du grand public. Les réflexions menées ont abouti à la mise en place d'un plan de communication déployé à l'échelle cantonale, avec un objectif simple : faire connaître le Fonds, promouvoir la formation tout au long de la vie et encourager l'émergence de nouvelles offres répondant aux besoins du marché du travail valaisan.

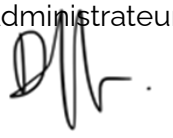
Les premiers résultats sont particulièrement encourageants. Au cours de l'année, le nombre de demandes de soutien examinées par la Commission de gestion a sensiblement augmenté et leur diversité s'est renforcée. Les projets présentés ont couvert des domaines aussi variés que les compétences de base, l'intégration professionnelle, la santé, les nouvelles technologies, l'intelligence artificielle, la transition énergétique ou encore les formations qualifiantes destinées à répondre aux besoins des entreprises et des institutions valaisannes.

Cette évolution a conduit la Commission à approfondir sa réflexion sur les critères d'éligibilité, la cohérence des soutiens accordés et la complémentarité avec les autres dispositifs publics existants. Ce travail est indispensable afin de garantir une utilisation efficiente des ressources du Fonds tout en préservant sa capacité à soutenir l'innovation et le développement de nouvelles offres de formation.

Les premiers retours obtenus confirment que le Fonds répond à un véritable besoin. Ils démontrent également que la formation continue occupe désormais une place centrale dans l'adaptation des compétences aux réalités économiques et sociales de notre canton.

Je tiens à remercier sincèrement M. Nicolas Chablais, président du Fonds, les membres de la Commission de gestion ainsi que Mme Laure Moos pour leur engagement et leur confiance. Les avancées réalisées durant cette année constituent une base solide pour poursuivre le développement du Fonds et renforcer encore son impact au service de la population et de l'économie valaisannes.

David Genolet
Administrateur



10. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Contrôle du Fonds cantonal en faveur de la formation continue pour adultes (FCFCA)

L'ESSENTIEL EN BREF

En mars 2020, le Grand Conseil valaisan a adopté la nouvelle loi sur la formation continue des adultes (LFCA). Dans les dispositions de cette loi est prévue la création d'un fonds cantonal spécifique en faveur de la formation continue des adultes doté de la personnalité juridique. Par sa décision du 26 octobre 2022, le Conseil d'État a désigné l'Inspection des finances comme organe de contrôle.

À ce titre, nous relevons les éléments suivants :

Conformité des comptes

Les contrôles effectués nous permettent de conclure que les comptes 2025 du FCFCA sont conformes à la loi sur la formation continue des adultes et au règlement y afférent.

Thésaurisation des fonds

Les contributions encaissées par le fonds en 2025 s'élèvent à CHF 964'353.80, tandis que les prestations versées et les autres charges se montent respectivement à CHF 249'530.00 et à CHF 141'755.65. L'exercice 2025 du FCFCA se clôt ainsi par un excédent de recettes de CHF 573'068.15. Les ressources non utilisées ont été reportées dans **les fonds propres, qui atteignent CHF 3'096'181.30 au terme de l'exercice.**

Ni la loi ni le règlement régissant le fonds ne contiennent de dispositions relatives au traitement des excédents annuels ou à une éventuelle limitation du montant des fonds propres accumulés. Malgré la mise en service, dès 2024, d'une nouvelle plateforme de dépôt des demandes en ligne et la réalisation, en 2025, d'une campagne de promotion du fonds, les fonds propres représentent désormais **près de huit fois** le montant des charges annuelles de 2025.

Dans ce contexte, et comme cela avait déjà été relevé lors du précédent exercice, nous recommandons à la commission de gestion du fonds de poursuivre sa réflexion sur la pertinence du niveau actuel d'accumulation des ressources perçues et, le cas échéant, d'envisager les démarches appropriées.

En outre, des réflexions pourraient également être entreprises par les autorités cantonales visant à réduire (temporairement) les moyens accordés au fonds.

Conformité et comptabilisation des soutiens accordés

Dans l'ensemble, nous constatons que les soutiens accordés durant l'exercice sous revue sont conformes aux bases légales régissant le fonds et qu'ils reposent sur une documentation probante.

L'examen des dossiers a toutefois révélé qu'un montant de CHF 15'000.00 avait été versé indûment à un bénéficiaire. Cette somme devra être régularisée au cours de l'exercice 2026, soit par voie de remboursement, soit, à défaut, par compensation avec un nouveau soutien qui lui serait accordé.

11. SECRETARIAT

FCFCA
FONDS CANTONAL FORMATION CONTINUE POUR ADULTES
Rue de la Dixence 20 - CP - 1951 Sion

T : +41 27 327 51 05
M : info@fcfca-kwbf.ch

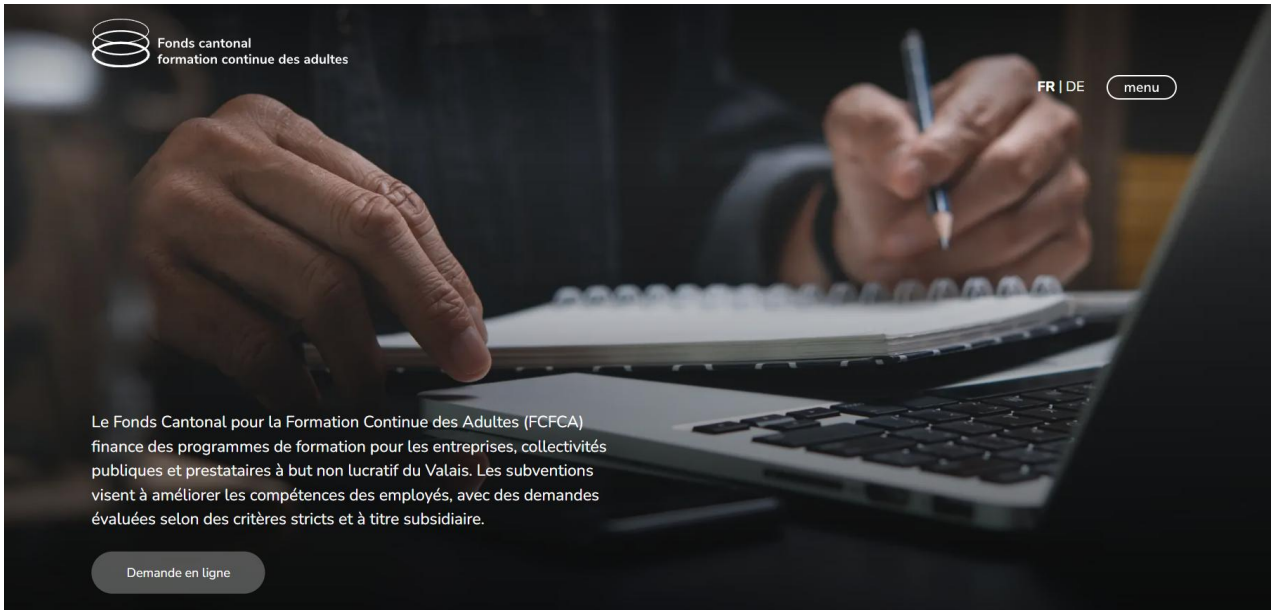
CONTACTS

David Genolet
Administrateur
T : +41 27 327 51 10
M : info@fcfp-kbbf.ch

Laure Moos
Gestionnaire administrative
T : +41 27 327 51 05
M : info@fcfp-kbbf.ch

N'OUBLIEZ PAS DE VISITER NOS SITES INTERNET

WWW.FCFCA-KWBF.CH



FONDS CANTONAL EN FAVEUR
DE LA FORMATION CONTINUE POUR ADULTES
KANTONALER WEITERBILDUNGSFONDS
FÜR ERWACHSENE

FONDS CANTONAL FORMATION CONTINUE POUR ADULTES
RUE DE LA DIXENCE 20
CASE POSTALE
1951 SION

T : +41 27 327 51 05
M : info@ fcfca-kwbf.ch